



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le

Question n° 9 de Céline Misiego, déposée le 11 février 2020 « Une gestion moins énergivore de l'éclairage public est-elle possible ? »

Rappel

« L'éclairage public rempli plusieurs fonctions, notamment une fonction de sécurité. Ceci dit, il y a quand même lieu de réfléchir à l'énergie ainsi consommée et à la manière de l'économiser. Une solution idoine pourrait être l'éclairage public à détecteur de mouvement. La commune du Mont-s/Lausanne en fait usage et nous pouvons le voir en se promenant dans le parc de Sauvabelin, la partie se trouvant sur la commune de Lausanne étant éclairée non-stop, alors que dès que nous mettons le pied sur la partie appartenant à la commune du Mont-s/Lausanne, l'éclairage passe en fonction de détection de mouvement ».

Préambule

La Municipalité rappelle que le parc de Sauvabelin est entièrement situé sur la Commune de Lausanne.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : La Municipalité a-t-elle déjà étudié l'opportunité de passer une partie de l'éclairage public en mode à détection de mouvement ?

Ce système de détection est déjà installé sur les chemins piétonniers suivants :

- le chemin qui relie le parking du Signal au restaurant du parc de Sauvabelin (probablement l'éclairage qui a inspiré sa question à Mme Misiego) depuis mars 2016 ;
- le chemin d'accès aux terrains de sport de la Tuilière avec une extinction à minuit et demi, depuis février 2018 ;
- le chemin du Languedoc, depuis juin 2018.

En outre, un éclairage provisoire avec système de détection a été installé en 2019 pour le cheminement du parc des Plaines-du-Loup pour la durée des travaux. Il est facilement déplaçable et est en fonction ou non au gré des différentes phases de travaux.

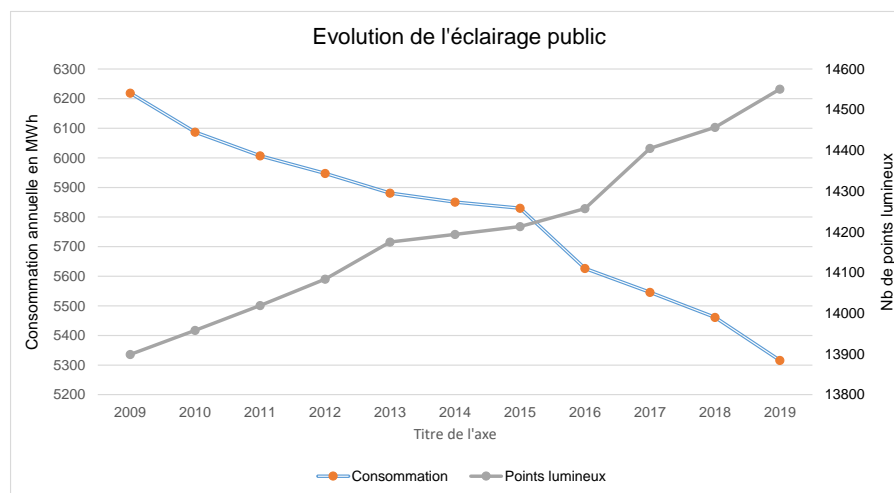
La fiabilité de ces systèmes de détection doit encore être éprouvée dans la durée. En outre, le coût de cette technologie ne permet pas encore un déploiement à grande échelle. Ce type d'équipement s'améliore constamment et les SiL suivent ce développement avec attention.

A relever encore que le tour du lac de Sauvabelin est équipé de bornes basses, limitant déjà l'éclairage et pour lesquelles le système de détection n'est pas efficace. Cet éclairage est coupé par la télécommande centralisée à minuit et demi.

Deux programmes du système de télécommande centralisée¹ sont attribués à l'éclairage public : le premier est lié à une sonde crépusculaire et allume l'éclairage public à la tombée de la nuit et l'éteint au lever du soleil (programme n° 6) ; le second gère l'illumination des monuments et l'éclairage de certains chemins piétonniers, son enclenchement est associé à la même sonde crépusculaire et son déclenchement est programmé à minuit et demi (programme n° 7). Il est possible de forcer manuellement l'enclenchement ou le déclenchement de ces programmes, comme cela se fait pour l'opération de sensibilisation « Earth Hour – une heure pour la planète² ».

Question 2 : Si tel n'est pas le cas, la Municipalité a-t-elle déjà étudié un autre moyen d'optimiser la consommation d'énergie due à l'éclairage public ?

Tel est bien le cas, mais la Ville a néanmoins pris de longue date des mesures pour optimiser la consommation de son éclairage public. Cette consommation ne cesse de diminuer malgré l'augmentation du nombre de points lumineux du fait du développement de la ville. Dès les années 80, des abaisseurs de tension ont été installés en tête d'alimentation sur certains tracés ou quartiers. Depuis l'introduction des appareillages électroniques en 2010, des abaissements de l'éclairage sont effectués graduellement tout au long de la nuit dans les zones où cela est possible, ce qui permet, sans réduire le sentiment de sécurité, de diminuer les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie.



¹ Le système de télécommande centralisée permet de programmer 20 ordres transmis par impulsions au travers du réseau électrique jusqu'à des télé-récepteurs. Cette télécommande permet par exemple l'enclenchement des chauffe-eaux électriques équipés d'un télé-récepteur au moment du passage du tarif double en heures creuses et son déclenchement à la reprise des heures pleines. Chaque ordre est binaire, 1 ou 0. Pour l'éclairage public, les télé-récepteurs sont installés dans les postes de quartier MT/BT et pilotent chacun une ou plusieurs rues entières dont les luminaires sont reliés au même câble électrique.

² *Earth Hour - une heure pour la planète* est la plus grande opération en faveur de la protection du climat et de la biodiversité. Lancée en 2007 à Sydney et organisée par le WWF, elle propose aux villes et habitants d'éteindre les lumières et de débrancher les appareils électriques pendant une heure pour réduire les émissions de CO₂ et lutter ainsi contre le réchauffement climatique. A cette occasion, l'illumination des monuments symboliques suivants est interrompue durant une heure : la Cathédrale, le Parlement vaudois, le Château Saint-Maire, le Palais de Rumine, l'église Saint-François, la cheminée de Pierre-de-Plan, le Pavillon Thaï, la Tour Haldimand et la place de la Navigation. Cette année, cette opération a eu lieu le samedi 28 mars 2020 de 20h30 à 21h30.

Entre 2009 et 2019, la réduction de la consommation de l'éclairage public est de 15%, soit une réduction moyenne de 1,5% par année.

La réduction de la consommation est plus rapide depuis que la technologie LED a atteint une bonne fiabilité pour l'éclairage public à des prix adéquats et qu'elle peut être utilisée à grande échelle.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Céline Misiego.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter